

CLERMONT-FERRAND, LE MARDI 12 JANVIER 2026

UNESCO

Chaîne des Puys – faille de Limagne : la bonne gestion du bien reconnue au niveau international

Les sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco bénéficient du plus haut niveau de reconnaissance internationale. Depuis l'inscription de la Chaîne des Puys – faille de Limagne sur cette prestigieuse liste en 2018, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme et ses partenaires, au premier rang desquels le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA) et les services du Ministère de la Transition écologique, œuvrent conjointement à la préservation et la valorisation durable de ce lieu exceptionnel. Une dynamique reconnue en plus haut lieu puisque notre territoire est le seul au plan français dont la gestion a été très bien notée lors de l'évaluation mondiale réalisée par l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), autorité internationale compétente dans ce domaine. Une reconnaissance d'une grande valeur !

Plan stratégique
départemental
Horizon 2030

AXE 4
FIER D'ÊTRE
PUYDÔMOIS

Une gestion exemplaire

En octobre 2025, l'UICN a rendu public son « Horizon du patrimoine mondial » : cette évaluation de l'ensemble des sites inscrits pour leurs valeurs naturelles au patrimoine mondial a lieu simultanément et à intervalles réguliers (tous les trois à cinq ans). Au total, ce sont 271 sites qui ont été évalués sur la base de leur état de conservation, de leurs réponses aux menaces, des contributions des populations locales et des projets de territoire dont ils peuvent être le support. **La Chaîne des Puys – faille de Limagne fait partie des 17% à qui a été attribuée la note "bonne", la plus haute classification.**

C'est une véritable reconnaissance de l'engagement, du travail mené et des efforts réalisés pour avoir **une gestion exemplaire de ce site et le protéger depuis 2018**, date de l'inscription du bien au patrimoine mondial de l'Unesco. En effet, lors de la précédente évaluation, en 2020, le bien avait reçu la note de « bonne mais avec des préoccupations ». Une évolution encourageante qui vient saluer les efforts significatifs déployés par l'équipe mutualisée de gestion du Département et du Parc des Volcans au cours des dernières années. L'évaluation a notamment valorisé l'implication collective des acteurs territoriaux, dont la Fondation d'entreprises dédiée au bien ou le réseau des citoyens ambassadeurs, et le projet de territoire initié autour de ce statut mondial.

En effet, **l'inscription au patrimoine mondial est un statut exigeant** : il incombe au territoire et à ses acteurs de préserver, valoriser et faire vivre cette reconnaissance internationale dans un souci de transmission aux générations futures. Ce statut n'est pas acquis, s'il venait à être dégradé, l'Unesco pourrait définitivement retirer ce bien de la Liste du patrimoine mondial comme cela s'est déjà produit pour la ville de Liverpool par exemple. **L'attribution de cette bonne note est donc une véritable réussite collective.**

Que met en avant le rapport de l'UICN ?

Depuis l'inscription du site, le Département et ses partenaires ont élaboré et déployé un plan de gestion garantissant la préservation du site en symbiose avec les activités traditionnelles et la valorisation économique durable. Il apporte également des réponses aux trois attendus principaux émis par le comité du patrimoine mondial au moment de l'inscription de la Chaîne des Puys – Faille de Limagne :

- Renforcer l'implication des propriétaires privés dans la gestion
- Fermer et réhabiliter les deux carrières de pouzzolane encore actives au moment de l'inscription en 2018
- Doter la Montagne de la Serre d'une protection réglementaire

Ces efforts se sont avérés fructueux puisque dans son rapport 2025, l'UICN met en avant le bon état des valeurs géologiques du site et souligne que les menaces qui avaient été identifiées ont été réduites grâce à des mesures de gestion efficaces, notamment les efforts de classification de la Montagne de la Serre. Cette évaluation est également l'occasion de mettre en lumière les actions menées depuis 7 ans : nombreux travaux de préservation et de mise en valeur de différents volcans, augmentation du nombre d'animations en direction du grand public et des scolaires, soutien des estives et projet de création d'une formation de berger à l'échelle du Massif central, etc.

Plan stratégique de la Chaîne des Puys - faille de Limagne Ambition 2030

Le haut lieu tectonique Chaîne des Puys - faille de Limagne est le seul au monde qui témoigne, sur un périmètre restreint, des épisodes successifs qui conduisent à la rupture d'un continent et à la formation d'un rift. Le plateau des Dômes, la faille de Limagne, la montagne de la Serre et la Chaîne des Puys sont les principaux attributs de cet exceptionnel théâtre géologique. Afin de valoriser ce patrimoine inestimable, le Département a été à l'initiative de l'inscription de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, qui a eu lieu le 2 juillet 2018.

En mars 2024, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme adopte le plan Chaîne des Puys - faille de Limagne Ambition 2030, véritable projet de territoire autour de cette prestigieuse reconnaissance internationale et dont la feuille de route s'articule autour de cinq piliers indissociables: préserver, accueillir, transformer, partager, rayonner.

Info +

Qu'est-ce que l'UICN ?

Plus ancienne et plus vaste agence mondiale de défense de l'environnement, l'Union internationale pour la conservation de la nature est une organisation internationale non gouvernementale qui a joué un rôle essentiel dans la création de la Convention sur le patrimoine mondial en 1972, étant l'une des deux organisations internationales ayant préparé une première ébauche du document adopté. Parmi ses missions, elle conseille le Comité du patrimoine mondial de l'Unesco pour la sélection des biens naturels du patrimoine et, grâce à son réseau mondial de spécialistes, présente des rapports sur l'état de conservation des biens inscrits. Cette évaluation, intitulée « Horizon du patrimoine mondial », est la seule du genre. Elle a pour objectifs de reconnaître les bonnes pratiques de conservation, d'identifier les risques et les mesures à mettre en place pour y pallier.